



Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Février 2007

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 Novembre 2006, le Conseil d'Administration n'a pas été renouvelé mais cette question a été mise à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale.

En effet, il a été décidé qu'un message serait posté sur [le forum des fermiers généreux](#) afin de donner un délai supplémentaire à chaque membre pour proposer sa candidature.

Compte tenu de l'appel à candidatures effectué du 22 novembre 2006 à fin janvier 2007 pour le renouvellement des membres sortants et des propositions reçues, une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée dans le salon IRC (réunion électronique) des Fermiers Généreux le 3 février 2007.

Conseil d'administration 2007

Les candidatures proposées en remplacement des membres sortants (la moitié chaque année) ont été approuvées à l'unanimité par les personnes présentes ou représentées (8 votes Pour).

De plus, elles avaient été préalablement approuvée sur le forum (13 votes Pour, 1 vote Abstention).

Le Conseil d'administration 2007 est donc constitué des 9 personnes suivantes :

- Pascal JARNO (*PJ-BB*),
- Dominique PONCET (*Pimprenelle*),
- Patrick LAUQUE (*dystrophine*),
- Gilles MORIN (*Gmcoeur*),
- Christophe GONNET (*Euroolidays*),
- Sabine PAUCH (*Kastel67*),
- Frédérique SIMONPIETRI (*Chrysoberyl*),
- Rodolphe STERLE (*Blason*),
- Jean-Christophe DESSENNE (*velours*) .

Bureau 2007

Les membres du conseil d'Administration, qui se sont proposés sur le forum pour être membre du Bureau 2007 ont tous été élus lors de l'assemblée générale extraordinaire. Il s'agit de :

- Président : Pascal JARNO
- Vice-Président : Gilles MORIN
- Trésorière : Frédérique SIMONPIETRI
- Trésorière adjointe : Sabine PAUCH
- Secrétaire : Jean-Christophe DESSENNE
- Secrétaire adjointe : Dominique PONCET
- Membre d'honneur : Christophe GONNET.

Le présent Procès Verbal pourra être consulté en ligne sur le site de l'association. L'exemplaire original sera intégré au registre des modifications et conservé au siège de l'association. La modification des membres dirigeants de l'association sera déclarée aux services préfectoraux, conformément à la loi.

Signatures : Le Président Le Trésorier Le Président d'honneur, membre fondateur.